

ESPACE MAILISO



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH LE FISEFER

Sommaire

1 PREAMBULE	3
2 PRESENTATION DE LA STRUCTURE	3
• 2.1 Le public	4
• 2.2 Les horaires d'accueil	4
• 2.3 L'équipe d'encadrement	5
• 2.4 Les modalités de participation	6
3 LES ACTIVITES	7
4 LA VIE QUOTIDIENNE	7
5 CIRCULATION DE L'INFORMATION	10
• 5.1 En direction du public	10
• 5.2 En direction de l'équipe d'animation	10
6 OBJECTIFS ET DEMARCHES PEDAGOGIQUES	11
7 OBJECTIFS OPERATIONNELS	12
8. LE REGLEMENT INTERIEUR	19
• A) Règlement intérieur des enfants	19
• B) Règlement intérieur des animateurs	19
• C) Règlement intérieur des parents	19
9. LA RESPONSABILITE DU CENTRE SOCIAL/MJC	19
10. CONSULTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	19

1 Préambule

Le territoire d'intervention de l'Espace Mailiso Correspond aux 25 communes de la communauté de communes du pays de Conches soit environ 18832 habitants en 2016 (chiffres INSEE). Pour mettre en place ses actions, l'association s'appuie sur un Projet Social de Territoire (PST) élaboré à partir d'un diagnostic partagé avec différents partenaires. Cela lui permet de mettre en place des actions en adéquation avec les problématiques et les besoins du territoire. Par conséquent, pour ses cinq Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH), elle a développé une Projet éducatif s'appuyant sur ce PST. Le présent projet pédagogique décline le projet éducatif.

Les accueils de loisirs occupent une place importante dans les loisirs des enfants et des jeunes, ils répondent aux demandes d'accueil des familles.

Il s'agit de structures à l'écoute des enfants et des jeunes, aussi mettent elles en œuvre de façon organisée les moyens matériels et humains afin de concourir à leur bien-être, à leur épanouissement...

L'accueil de loisirs propose par ces activités le plaisir du jeu, la confrontation d'idées, la vie en groupe, la réalisation de projets, la découverte..... Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant et du jeune à côté de l'école et de la famille. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et de vie. L'accueil de loisirs contribue donc à la création d'un environnement éducatif autour des enfants et des jeunes du territoire. Aussi, l'Alsh participe-t-il à la co-éducation des enfants et/ou des jeunes.

Eduquer c'est, en fonction de l'idée que l'on a de l'être humain, créer les conditions nécessaires à l'existence et au développement des influences maîtrisables qui paraissent les plus favorables à l'épanouissement de la personnalité. Eduquer suppose des actions diversifiées, réparties dans le temps et dans l'espace, actions dont la complémentarité et la convergence doivent être prévues, construites. La complexité d'un tel ensemble et sa nécessaire cohérence imposent la formulation d'un projet planifié à moyen, voire à long terme : le projet éducatif.

La pédagogie, c'est la combinaison des objectifs et des moyens nécessaires à l'action. Elle place l'animateur en position de créer et d'exploiter des situations concrètes de telle sorte que ce soit, avant tout, les influences éducatives souhaitées qui se développent au profit de l'individu ou des individus. Il ne peut y avoir d'action éducative sans pédagogie. Il est toutefois souligné que la pédagogie est liée à chaque situation, à chaque moment, à chaque groupe, voire à chaque individu. Si l'éducation implique des actions diversifiées liées entre elles, chacune de ces actions suppose un projet particulier adapté au temps de vie, et à la spécificité des enfants: le projet pédagogique.

2 Présentation de la structure

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'ancienne bibliothèque/ludothèque depuis novembre 2016. Il se compose de trois salles : une salle destinée aux plus petits avec des coins jeux adaptés à l'âge des enfants, un coin bibliothèque, le bureau de la directrice pour accueillir les parents ; une salle destinée aux plus grands où la plupart du matériel est stocké ; et enfin une salle à l'étage dédiée au dortoir.

Il se trouve à proximité des écoles et des commerces dans le centre bourg du Fidelaire ce qui facilite l'accès pour les parents.

L'alsh a un agrément pour accueillir 25 enfants.

2.1 Le public

L'ALSH accueille principalement les enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans, des trois villages que sont Le Fidelaire, La Ferrière Sur Risle et Sébécourt, mais il est également possible d'accueillir des enfants d'autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Conches ainsi que les enfants hors territoire.

L'ALSH est laïque, c'est-à-dire respectueux des convictions personnelles. Il s'interdit toute attache avec un parti politique ou une confession religieuse.

2.2 Les horaires d'accueil

L'ALSH est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires sauf celles de Noël et Août, de 11H45 à 17H15 les mercredis et de 8h45 à 17h15 pendant les vacances scolaires.

Un accueil le matin est proposé pour tous les enfants de 7H15 à 8H45 (pendant les vacances scolaires) et le soir de 17H15 à 18H30.

Journée type :

7H15-8H45	Accueil du matin avec ateliers à disposition des enfants
8H45-9H00	Accueil des enfants, pointage des présences
9H00-9H30	Ateliers à disposition des enfants
9H30-10H	Jeux extérieurs
10H00-11H45	Activités selon le thème
12H00-13H30	repas
13H30-15H00	Sieste pour les plus petits
13H30-15H00	Ateliers « temps calme » au choix des enfants
15H00-16H30	Activités selon le thème
16H30-17H00	Goûter et bilan de la journée avec les enfants
17H00-17H15	Rangement avec les enfants
17H15	Accueil des parents et départ échelonné des enfants
17H15-18H30	Accueil du soir avec ateliers à disposition des enfants

2.3 L'équipe d'encadrement

L'équipe d'encadrement est composée de :

- ⇒ 1 directrice permanente (BAFD – PSC1)
- ⇒ Des animateurs selon l'effectif et suivant la législation en vigueur (1 animateur pour 8 enfants de 2,5 ans à 5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans, formés aux BAFA, PSC1).
- ⇒ 1 personne pour la restauration, l'entretien et la garderie.
- ⇒ De plus, la coordinatrice du pôle animation est garant du projet de la structure, elle veille à ce titre à la cohérence des actions.

Rôles et fonctions du Directeur

- ⇒ Il est responsable de la gestion et du bon fonctionnement de la structure.
- ⇒ Il est garant de la mise en œuvre et du suivi du projet pédagogique.
- ⇒ Il a un rôle de formateur auprès des animateurs.
- ⇒ Il est un animateur à part entière.
- ⇒ Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- ⇒ Il prépare et anime les réunions.
- ⇒ Il gère le budget.
- ⇒ Il a une fonction administrative
- ⇒ Il est référent vis-à-vis des enfants, des parents, des animateurs et des différents partenaires.
- ⇒ Il évalue, analyse et propose des réajustements.

Les 5 fonctions de l'animateur sont :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux pratiques sexuelles.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

4 aptitudes à démontrer par l'animateur pour atteindre les 5 fonctions :

- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.

- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

L'animateur doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et anime la vie quotidienne, et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs : jeux, animations, activités manuelles. Il doit être aussi capable d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2.4 Les modalités de participation

La participation des familles dépend du quotient familial de celles-ci. Les inscriptions se font au trimestre concernant les mercredis, à la journée pour les vacances scolaires. Les enfants sont soumis à une adhésion annuelle.

Le temps d'accueil du mercredi représente 5h30 et 6h45 avec la garderie du soir. Le prix du repas est de 3,05 €.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNEE €	TARIF SEMAINE €	TARIF HEURE €
- 250	4,66	20,00	0,19
251 à 340	5,60	25,00	0,30
341 à 430	6,62	30,00	0,42
431 à 550	7,64	35,00	0,54
551 à 630	8,66	40,00	0,66
631 à 750	9,68	45,00	0,78
751 à 840	10,28	48,00	0,85
841 à 960	11,04	52,00	0,94
961 à 1150	12,15	58,00	1,07
1151 à 1420	13,51	65,00	1,23
1421 à 1620	15,04	72,00	1,41

+ 1620	16.56	80.00	1,59
--------	-------	-------	------

3 Les activités

Pour profiter pleinement d'une activité, il est important que l'enfant y trouve du plaisir. Quoi de mieux pour prendre du plaisir que d'avoir proposé des idées d'activités tout en acceptant les contraintes d'organisations matérielles. La difficulté est de trouver un compromis entre les activités programmées répondant à une demande antérieure exprimée par l'enfant et les activités où l'enfant choisit dans l'instant (temps calme, accueil du matin et du soir, activités au choix de l'enfant). Il est aussi possible de ne « rien faire » si l'enfant à cet instant n'en a pas envie. Nous pouvons lui proposer de se « poser » tranquillement pour lire un livre par exemple, même si dans l'absolu nous souhaitons motiver et investir les enfants dans les projets et activités.

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place des activités thématiques afin qu'ils puissent s'inscrire dans des projets à plus long terme.

L'animation par thème est proposée aux enfants afin qu'ils puissent s'inscrire :

- Dans un projet à plus long terme (ex : réalisation d'un film d'animation, création d'un CD musical, concours de lecture).
- Dans des activités suivies et libres très variées autour de celui-ci.

4 La vie quotidienne

Accueil du matin :

Les enfants sont accueillis le matin de 7H15 à 8H45. Ils sont alors inscrits sur la fiche de présence. Pendant l'accueil, ils peuvent jouer selon leur choix dans les espaces aménagés.

Le rôle de l'animateur consiste à accueillir pleinement les enfants et les mettre dans des dispositions permettant de débiter la journée calmement et à leur rythme. Le lieu est organisé en jeux libres où l'enfant choisit son activité dans une atmosphère calme et reposante.

L'animateur veille au respect des locaux et du matériel. Il doit également assurer les transmissions avec les parents. Ce temps informel permet aussi de les informer des projets en cours, de recueillir leurs observations et suggestions, de prendre contact avec les personnes ayant des connaissances et des compétences qu'elles auraient éventuellement envie de partager au sein de l'A.L.S.H. Par ailleurs, lors de ces échanges, peuvent être repérées certaines difficultés familiales ou autres ; l'A.L.S.H. aura pour vocation d'orienter les familles vers les structures locales existantes.

Repas :

Le repas doit être pris comme un moment de convivialité, de calme et de détente. Par ailleurs, il est aussi un moment d'éducation à la santé, (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt

de manger équilibré, etc...). Les enfants sont tenus de goûter aux aliments afin de diversifier leurs habitudes alimentaires.

C'est un temps d'animation à part entière, il est donc important qu'il y ait un animateur à chaque table.

Goûter :

Le groupe d'enfants et les animateurs peuvent choisir l'endroit où ils veulent se retrouver (dehors, sur les aires à proximité, dans leur salle...). Si le groupe est à l'extérieur du centre, les animateurs doivent emporter le goûter. Ce temps est un moment de détente et de discussion avec les enfants.

Départ du soir : l'accueil des parents

Les enfants partent du centre après les activités à 17H15, chaque groupe d'animateurs accueille les parents qui viennent chercher les enfants.

C'est un moment important de discussion, il permet un retour sur les événements de la journée. Les animateurs doivent être capables d'individualiser les bilans journaliers.

De 17H15 à 18H30, les enfants sont regroupés (quel que soit l'âge) soit dans la salle de garderie, soit dans la cour extérieure pour les accueils du soir. Il est proposé des jeux libres aux enfants.

Les animateurs qui assurent cet accueil, effectuent le pointage des sorties et se rendent disponibles pour dialoguer avec les parents.

Les membres de l'équipe d'animation s'investissent dans la relation aux familles. L'enfant se sentira d'autant mieux dans la structure si ses parents s'y sentent accueillis et y trouvent leur place.

Les animateurs vont accueillir chaque famille, leur rendre compte de la journée de l'enfant et leur permettre de disposer d'un ensemble d'informations sur le projet et le fonctionnement de la structure, tout ceci dans le but que les parents trouvent leur place et puissent poser leurs questions et exprimer leurs attentes.

La confiance que les parents accordent à l'équipe est ainsi renforcée, ce qui permet d'aller plus loin dans les échanges, de susciter davantage d'intérêt pour la vie du centre et d'aboutir à une plus grande implication des parents dans le projet.

Rangement de L'A.L.S.H. :

L'ALSH est un lieu de vie partagé où chacun doit se sentir bien ; il est donc indispensable de le rendre propre et rangé. Le rangement est effectué par les enfants et les animateurs.

Sorties :

Les sorties sont toujours programmées.

Les animateurs doivent toujours informer la direction du lieu où ils se rendent.

Une liste avec les noms et prénoms des enfants est obligatoire.

A chaque sortie, les fiches sanitaires ainsi qu'une trousse à pharmacie sont indispensables. Cette dernière doit être vérifiée avant et après la sortie.

Il est important d'accorder une attention particulière à la surveillance dans les cars. Les places les plus proches des portes doivent être occupées par les animateurs.

Les animateurs doivent s'assurer que le chauffeur est apte à effectuer le trajet et doivent surveiller l'itinéraire qui est établi au préalable. Les animateurs doivent toujours connaître la route et l'adresse du lieu de sortie.

Il est obligatoire de respecter ou de faire respecter le nombre de places maximum autorisées.

Séjours courts :

Les déplacements se font en car ou en minibus.

Les courses sont faites par l'équipe de direction et livrées le 1^{er} jour sur place.

Le matériel : les animateurs partent avec une malle pédagogique qui est inventoriée avant et après le retour du camp.

Le couchage : sous tentes.

Les repas : les menus sont réalisés et supervisés avant de partir afin d'en vérifier l'équilibre alimentaire.

Les activités se font en fonction du milieu d'implantation des camps.

Le directeur informera à l'avance les animateurs sur la législation en vigueur s'appliquant à ce type de séjours et mettra à leur disposition le guide pratique des accueils collectifs de mineurs.

Hygiène :

Les différentes activités de la journée qui s'enchaînent (repas, manipulation de matières ou d'outils) nécessitent le lavage des mains régulier. L'animateur apprend à l'enfant à se laver les mains sans faire à sa place mais en l'accompagnant pour qu'il fasse lui-même.

L'hygiène, c'est aussi, à cet âge, être accompagné pour aller aux WC (de préférence avant le repas et le goûter) pour aider les petits à se déshabiller et à se rhabiller. Quant un enfant fait pipi dans la culotte, l'animateur ne fait pas état de cet événement qu'il passe sous silence afin d'éviter les moqueries du groupe. Des vêtements de change sont mis à disposition dans le bureau du directeur. Par contre, les vêtements doivent être rapportés au centre après avoir été lavés.

Santé :

L'A.L.S.H. ne permet pas d'accueillir des enfants malades (forte fièvre et/ou contagieux). Il nous faudra être vigilant quant à l'état de santé de chaque enfant le matin. Une journée passée au centre dans un état de fièvre, fatigue, n'est source de plaisir ni pour l'enfant, ni pour les autres enfants du groupe, ni pour les animateurs.

Les traitements médicaux sont autorisés uniquement avec un certificat médical daté.

Quant un enfant se blesse, l'animateur doit inscrire le nom, le prénom de l'enfant, les soins qu'on lui a appliqués, le motif de l'intervention sur le cahier d'infirmerie en ayant pris soin de consulter sa fiche sanitaire.

Si l'incident est grave, le responsable du centre se charge des démarches à entreprendre. Il prévient les parents. Il est interdit à l'équipe de transporter un enfant blessé.

Une trousse à pharmacie est disponible dans la salle d'activités.

Le soleil, la chaleur sont deux éléments à ne pas oublier au cours des mois d'été dans l'organisation des activités. Le port du chapeau peut être indispensable, ainsi que de penser à désaltérer fréquemment les enfants et à leur mettre de la crème solaire.

Il est évident que la drogue et l'alcool sont interdits sur l'A.L.S.H. La cigarette est également interdite en présence des enfants.

Les régimes alimentaires sont pris en considération. En cas de régime particulier, le menu sera différent pour les enfants concernés. La direction doit impérativement en être informée dès l'inscription et la remise des fiches sanitaires.

5 Circulation de l'information

5.1 En direction du public

- ⇒ A chaque nouvelle rentrée scolaire, l'Espace Mailiso édite une plaquette regroupant toutes les informations des services et activités proposées. Cette plaquette d'informations est ensuite distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté de commune du pays de Conches. Toutes ces informations sont aussi diffusées à travers le site web (www.espacemailiso.net) de l'Espace Mailiso.
- ⇒ Avant chaque période de vacances scolaires, des affiches et des tracts concernant les permanences d'inscriptions sont envoyés dans les mairies des 3 communes et distribués dans les écoles. Un mail est envoyé à tous les adhérents de l'Espace Mailiso. L'information est diffusée sur le site web ainsi que sur la page Facebook de l'Espace Mailiso.

5.2 En direction de l'équipe d'animation

- ⇒ Chaque membre de l'équipe d'animation de l'Espace Mailiso dispose d'une adresse mail ainsi que d'un agenda partagé, ce qui permet une communication simple et efficace et de connaître les disponibilités de chacun.
- ⇒ Une fois par mois, une réunion d'animation est organisée où tous les directeurs des différents ALSH de l'Espace Mailiso sont présents.
- ⇒ Les directeurs des différents ALSH sont amenés à formaliser des temps de rencontre pour l'élaboration de projets transversaux.

⇒ Avant chaque session, une réunion de préparation du programme d'activités et à la fin de celle-ci une réunion de bilan et d'évaluation sont proposées.

6 Objectifs et démarches pédagogiques

Favoriser les échanges intergénérationnels

- Partager des savoirs
- Favoriser le plaisir d'être ensemble

Veiller à l'épanouissement éducatif de tous les enfants

- Prendre en compte les besoins de chaque enfant
- Prendre en compte les différences

Développer la participation et les initiatives des enfants

- Promouvoir les initiatives et la créativité des enfants
- Favoriser l'expression d'idées et l'émergence de projets

Favoriser la co construction dans un esprit collaboratif

- Mobiliser les acteurs du territoire en vue d'une action solidaire
- Créer des espaces de proximité

Favoriser la co éducation

- Valoriser les compétences parentales
- Privilégier l'accueil et les relations avec les familles

Favoriser les usages numériques responsables

- Développer l'autonomie des enfants autour de l'outil numérique
- Transmettre un bouquet de compétences

7 Objectifs Opérationnels

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Critères d'évaluation
<p>Favoriser les échanges intergénérationnels Promouvoir les échanges entre générations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partager des savoirs <ul style="list-style-type: none"> • En favorisant les échanges à travers des activités divers (ateliers culinaires, activités manuelles, couture...) • En partageant des moments conviviaux autour de journées d'échange de savoirs (gouters ou spectacles après une séance de couture pour les costumes par exemple) ⇒ Favoriser le plaisir d'être ensemble <ul style="list-style-type: none"> • En proposant des activités ludiques entre générations telles que des jeux de société, des balades, de la lecture de contes... • En brisant l'isolement (rencontre et connaissance des personnes seules avec les enfants du centre de loisirs) 	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les enfants ⇒ Les animateurs de l'ALSH ⇒ Les personnes âgées <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les locaux de l'ALSH ⇒ Les locaux de la commune ⇒ Le matériel pédagogique ⇒ La logistique <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les 3 communes ⇒ La CAF ⇒ L'espace mailiso 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des enfants qui apprécient les échanges intergénérationnels ⇒ Des intérêts communs qui se créent 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de personnes âgées participant aux actions ⇒ Nombre d'enfants participant aux actions ⇒ Nombre d'actions mises en place ⇒ Nature des actions mises en place ⇒ Nombre et nature des interventions mises en place

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Critères d'évaluation
<p>Veiller à l'épanouissement éducatif de tous les enfants</p> <p>(s'engager dans la réussite éducative de tous les enfants)</p>	<p>⇒ Prendre en compte les besoins de chaque enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En étant à l'écoute de chaque enfant (commission enfant, temps de discussions informels...) • En mettant en place des outils participatifs d'évaluation • En développant leur curiosité à travers des activités artistiques, culturelles, de loisirs et sportives • En proposant des activités de découverte des métiers en favorisant l'implication des parents dans leur milieu professionnel <p>⇒ Prendre en compte les différences de chacun</p> <ul style="list-style-type: none"> • En respectant le rythme de chaque enfant • En mêlant les tranches d'âge • En sensibilisant les enfants aux différences physiques et au handicap 	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les enfants ⇒ Les animateurs de l'ALSH ⇒ Les parents et acteurs de la CDC <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les locaux de l'ALSH ⇒ Les locaux professionnels ⇒ Les entreprises ⇒ Les infrastructures sportives ⇒ Le matériel pédagogique ⇒ La logistique <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les 3 communes ⇒ La CAF ⇒ L'espace Mailiso 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des enfants qui se sentent bien ⇒ Des enfants qui se respectent malgré leurs différences ⇒ Des enfants qui grandissent pour devenir des adultes de demain responsables ⇒ Des enfants qui apprécient la diversité des activités proposées ⇒ Des enfants qui s'ouvrent au monde extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Bilan de la journée en fin de période ⇒ Nombre de parents participants ⇒ Nombre d'enfants participant aux commissions

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Critères d'évaluation
Développer la participation et l'initiative des enfants (accompagner les enfants à être force de propositions)	⇒ Favoriser l'expression d'idées et l'émergence de projets: <ul style="list-style-type: none"> • En sollicitant l'expression des idées des enfants et en favorisant le droit à la parole (boîte à idées, commissions enfant avec élections de délégués ALSH) • En instaurant des temps d'échanges et de communication en groupe • En prenant en compte les besoins spécifiques de chacun et du groupe 	Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les enfants ⇒ Les animateurs de l'ALSH ⇒ Les parents et acteurs de la CDC Moyens matériels : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les locaux des ALSH ⇒ Le matériel pédagogique ⇒ La logistique Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les 3 communes ⇒ La CAF ⇒ L'espace mailiso 	⇒ Des enfants qui sont acteurs de leurs projets ⇒ Des enfants qui s'écourent les uns les autres ⇒ Des enfants qui communiquent	⇒ Nombre d'habitants participants aux différentes actions ⇒ Nombre de délégués du centre ⇒ Nombre de réunions ⇒ Nombre de projets réalisés/nombre de projets incités par les enfants ⇒ Qualité des projets/enfants et aux parents
	⇒ Promouvoir les initiatives et la créativité : <ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des réunions intercentres avec les délégués et les animateurs • En laissant libre court à la création et à l'imagination de chaque enfant tout en expliquant les contraintes et les limites des projets 			

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Critères d'évaluation
<p align="center">Favoriser la co construction dans un esprit collaboratif</p>	<p>⇒ Mobiliser les acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En faisant appel aux compétences des partenaires • En mettant en place des projets communs et des actions de partenariat • En sensibilisant les acteurs du territoire à une cause humanitaire (récoltes de vêtements ou de jouets pour un pays dévasté par un ouragan) • En invitant les parents et les enfants de l'ALSH à participer au Téléthon, aux différentes initiatives des associations de solidarité • En invitant les parents à s'investir au sein du centre de loisirs dans la découverte de leurs métiers <p>⇒ Créer des espaces de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • En créant des espaces communs aux différents acteurs du territoire en vue d'un partage (jardin collaboratif) <p>⇒ Etablir des actions de partenariat entre les deux ALSH du Fisefer et de Claville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En favorisant des actions de vente d'objets de décoration de Noël pour une action solidaire telle que le Téléthon 	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les enfants ⇒ Les animateurs de l'ALSH ⇒ Les parents et acteurs de la CDC ⇒ Les partenaires <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les locaux des ALSH ⇒ Le matériel pédagogique ⇒ La logistique <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les 3 communes ⇒ La CAF ⇒ L'espace mailiso 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des enfants et des parents qui s'investissent dans un projet commun pour défendre une cause humanitaire ⇒ Des liens qui se renforcent autour d'une cause commune entre tous les acteurs du centre de loisirs ⇒ Des valeurs telles que l'entraide et la solidarité se développent autour d'une cause commune ⇒ Les différents acteurs du territoire qui se mobilisent dans des actions communes 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'actions mises en place ⇒ Nombre de participants enfants ou parents ⇒ Quantité d'objets récoltés ⇒ Retour des pays concernés

	<ul style="list-style-type: none"> • En sollicitant les parents aux dons de vêtements et de matériels ludiques pour envoyer dans des pays en difficulté • En sollicitant les partenaires aux dons de matériels scolaires, de matériels ludiques pour envoyer dans des pays en difficulté 			
--	--	--	--	--

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Critères d'évaluation
<p>Favoriser la co éducation</p>	<p>⇒ Privilégier l'accueil et les relations avec les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En communiquant sur le règlement et les règles de vie du centre • En se rendant disponible par rapport aux besoins des parents et à l'écoute des attentes des parents et des enfants dans un lieu propice à la discussion • En transmettant les retours positifs ou négatifs de l'enfant concernant son comportement de manière constructive <p>⇒ Valoriser les compétences parentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En étant vigilant à l'accueil des parents • En favorisant le dialogue sur le contexte social et familial de l'enfant 	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les enfants ⇒ Les animateurs de l'ALSH ⇒ Les parents <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les locaux des ALSH ⇒ Le matériel pédagogique ⇒ La logistique <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les 3 communes ⇒ La CAF ⇒ L'espace mailiso 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des relations parents/animateurs/enfants qui sont plus harmonieuses au sein du centre de loisirs ⇒ Des informations qui paraissent plus claires et plus fluides ⇒ Des parents qui se sentent rassurés et écoutés ⇒ Des enfants qui sont au centre des préoccupations des différents acteurs éducatifs du centre de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Questionnaire de satisfaction sur le fonctionnement du centre ⇒ Qualité et retours des échanges ⇒ Evolution du comportement de l'enfant

	<ul style="list-style-type: none"> • En impliquant les parents dans la vie du centre (gouters, activités communes avec les enfants...) • En prenant le temps d'individualiser les transmissions • En impliquant les parents dans la vie du centre au travers une participation active sur la découverte de leurs métiers 			
--	---	--	--	--

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Critères d'évaluation
<p>Favoriser les usages numériques responsables</p>	<p>⇒ Développer l'autonomie des enfants autour de l'outil numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En leur permettant d'avoir un libre accès à l'outil informatique sous contrôle d'un animateur • En se rendant disponible par rapport aux besoins des enfants • En proposant des projets alliant activités ludiques et activités autour de l'outil informatique et numérique comme la création d'un journal • En mettant en garde les enfants sur l'utilisation intensive des écrans par le biais d'affiches d'information <p>⇒ Sensibiliser les enfants sur ce qu'ils n'ont</p>	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les enfants ⇒ Les animateurs de l'ALSH ⇒ L'animateur multi média <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les locaux des ALSH ⇒ Le matériel pédagogique (les ordinateurs) ⇒ La logistique <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les 3 communes ⇒ La CAF ⇒ L'espace Mailiso 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des enfants qui acquièrent des connaissances en informatique ⇒ Des enfants qui sont sensibilisés aux dangers d'internet et à l'utilisation intensive des écrans ⇒ Des enfants qui deviennent autonomes devant l'outil numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de séances sur l'outil informatique ⇒ Retours qualitatifs des enfants sur les séances programmées ⇒ Retour de l'animateur multimédia ⇒ Evolution du comportement des enfants face aux écrans

	<p>pas intégré sur le bouquet de compétences qu'ils doivent acquérir en primaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En favorisant les petits groupes de travail sur ordinateur • En faisant intervenir notre animateur multi média sur des temps fixés d'animation numérique 			
--	---	--	--	--

8. Le règlement intérieur

A) Règlement intérieur des enfants

- Respecter les consignes données par les animateurs
- Respecter la loi française
- Respecter toutes personnes : enfants, jeunes, adultes, ce qui signifie : avoir une attitude correcte tant dans la façon de parler que de se comporter.
- Respecter le matériel mis à disposition et les locaux.

B) Règlement intérieur des animateurs

- Etre à l'écoute des enfants.
- Etre disponible pour l'enfant et les parents.
- Donner des repères fixes et sécurisants.
- Etre en cohérence avec ses propos.
- Etre force de propositions.
- Etre garant du projet pédagogique.
- Respecter la loi.
- Savoir gérer sa journée.
- Etre vigilant à « l'affectif ».
- Etre responsable.
- La consommation d'alcool et de drogue est interdite.
- La cigarette est autorisée en dehors des locaux et hors de la présence des enfants.

C) Règlement intérieur des parents

- Respecter les horaires et le fonctionnement des lieux.
- Régler les factures.

En cas de non respect de ces règles, des sanctions pourront être appliquées selon la nature et la gravité de la faute commise. Le Centre Social / MJC se réserve le droit de refuser la participation de l'enfant.

9. La Responsabilité du Centre Social/MJC

La responsabilité du Centre Social / MJC est engagée à partir de la prise en charge de l'enfant par un animateur et prend fin à l'heure de départ de celui-ci. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant a bien été pris en charge par un animateur.

L'autorisation de droit à l'image doit être complétée pour chaque enfant, le Centre Social/MJC doit s'assurer d'avoir l'accord des parents avant toute diffusion.

10. Consultation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est communiqué aux familles via le portail Web du Centre Social / MJC. Pour les familles ne disposant pas de connexion à internet, il est possible d'obtenir une

copie de celui-ci sur simple demande auprès de l'équipe d'animation ou de le consulter dans la structure.